

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORRY-LÈS-METZ

46 Grand Rue 57050 LORRY-LÈS-METZ Tél.: 03 87 31 32 50 – Fax: 03 87 30 48 80 <u>mairie@lorrylesmetz.fr</u> http://www.lorrylesmetz.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 mai 2021 à 18h30 SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GLESER Philippe, Maire.

Etaient présents : GLESER Philippe, BAYART Annie, BACKES Matthieu, BRIER Xavier,

GETTO Sandra, BINDER Brigitte, PECHEUR Guy, MORRIS Agathe, MEYER Alain, SCHOLTES Nadine, ROUSSEL Pierre, PETITQUEUX

Marie-Paule, SCHMITT Jean-Paul.

Absents excusés: KENNEL Bertrand, BRULÉ Marie-Andrée, BOESS Sébastien,

LARGENTON Annick, TENDANT Eveline, SCHERER Charles

Absent:

Procuration: KENNEL Bertrand à GLESER Philippe, BRULÉ Marie-Andrée et

BOESS Sébastien à MEYER Alain, LARGENTON Annick à BAYART

Annie, TENDANT Eveline à GETTO Sandra

Présence: 13/19

Secrétaire de séance : Madame Bayart est nommée secrétaire de séance.

1. Décision du vote du taux des taxes foncières 2021 Annule et remplace la délibération n°1 du 25 février 2021

Le Maire explique à l'assemblée que la suppression de la taxe d'habitation a entraîné des modifications sur le calcul de la taxe foncière

L'Etat a mis en place un système de compensation. Ainsi, la part départementale de la taxe foncière sur le bâti s'efface au profit des communes.

Pour rappel, les taux étaient les suivants en 2020 :

- Taxe foncière bâti part commune : 9,95 %

- Taxe foncière bâti part départementale : 14,26 %

Soit un taux de référence de 24,21 %.

- Taxe foncière non bâti : 47,02 %

Pour la taxe sur le non bâti, le Maire propose de ne pas augmenter ce taux de référence pour 2021 mais d'intégrer la part départementale à la part communale de la façon suivante :

Taxe foncière bâti : 24,21 %Taxe foncière non bâti : 47,02 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

• **DECIDE** de voter pour l'année 2021 les taux fixés ci-dessus.

Informations:

- Elections

Deux bureaux de vote étaient initialement prévus pour les élections régionales et départementales du 20 et 27 juin 2021 : l'un au Milclub, l'autre à l'Espace Philippe de Vigneulles. Monsieur le Maire annonce le déplacement provisoire du bureau de vote du Milclub au bâtiment périscolaire en raison des conditions sanitaires. Le bureau de l'Espace Philippe de Vigneulles est quant à lui maintenu dans ces lieux.

La commission de contrôle des listes électorales se déroulera soit le vendredi 28 mai, ou le lundi 31 mai, comme préconisé par la règlementation.

- Antenne relai téléphonie 4G/5G

Lors du conseil municipal du 29 octobre 2020, le Maire a indiqué avoir reçu en mairie une déclaration d'intention de commencement de travaux pour des sondages en vue de l'implantation d'une structure de télécommunication.

Pour mémoire, le Maire a rappelé au Conseil que suite à une entrevue avec la société Hivory en juillet 2020, il a refusé l'implantation d'une antenne 5G sur le parking de l'ancien stade de football.

Des négociations et des études de faisabilité seraient en cours entre Hivory et un propriétaire d'une parcelle (une SCI) située le long du chemin du Fort Decaen, entre les Frières et le Pré Dames Belles à l'arrière du terrain de football. Le Maire indique qu'il reste défavorable à ce projet compte tenu de la proximité du lotissement Pré Dames Belles et des habitations du quartier des Frières, mais également en raison du caractère boisée et paysager de la zone concernée. Le Maire informe le conseil que les contacts sont en cours avec la société Hivory, qui opère pour le compte de l'opérateur SFR, afin d'engager des négociations quant à cette implantation (arrêt, délai, autres emplacements, etc...).

Si ces négociations ne devaient pas aboutir, les membres du conseil municipal seraient favorables à l'organisation d'actions permettant de bloquer le projet.

La séance est levée à 19h10.